

- Les dépenses au titre de l'accueil et de l'hébergement seront réduites, et il devra y avoir un plus grand partage de locaux avec d'autres gouvernements.
- Les dépenses au titre de l'accueil officiel seront réduites de 10 p. 100, à compter du 1^{er} avril 1995.

MESURES DE RECOUVREMENT DES FRAIS

- Les droits pour l'obtention d'une licence d'exportation ou d'importation augmenteront, afin que le programme s'autofinance. Cette mesure générera des recettes d'environ 3 millions de dollars.
- La participation aux foires et missions commerciales sera assujettie au cours des prochaines années à un système complet de recouvrement des frais, ce qui permettra des économies de 7,2 millions de dollars en 1997-1998.
- Diverses options sont présentement à l'étude dans le but de recouvrer les frais des services consulaires.

AGENCE CANADIENNE DE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

- L'Enveloppe de l'aide internationale sera réduite de 15 p. 100 en 1995-96, 15 p. 100 en 1996-1997 et de 21 p. 100 en 1997-98. En 1995-96, le niveau de l'EAI sera de 2,22 milliards de dollars dont 1,215 milliard de dollars alloués à l'ACDI. Les réductions de budget seront partagées entre tous les secteurs des programmes d'aide au développement.
- Le but et les priorités établis dans *Le Canada dans le monde* guideront les programmes de l'ACDI. Le Canada ne se retire d'aucun pays et la proportion des ressources affectées à chacune des trois régions géographiques ne changera pas. Le Canada conservera suffisamment de ressources pour faire face à d'importantes situations d'urgence. L'ACDI produira un document distinct et plus détaillé sur ces questions.
- Le Ministère et l'ACDI se sont consultés de près tout au long du processus budgétaire et de l'examen des programmes. Un objectif clé de ce processus était d'identifier les activités qui pouvaient être rationalisées au moyen de rajustements dans les responsabilités et les opérations du gouvernement fédéral.